VORMINGSFONDS VOOR UITZENDKRACHTEN >I FONDS DE FORMATION POUR LES INTÉRIMAIRES

Erratum Jeu de l'intérim 2014



Explications du jeu (manuel d'utilisation)	
p.15	Case I = carte SIS ➔ A partir du premier janvier 2014, plus aucune nouvelle carte SIS ne sera produite, renouvelée ou distribuée. Une période de transition est prévue jusque fin 2015. Pendant ce délai, ce support officiel pourra dans certaines occasions encore être demandé pour s'identifier. C'est pourquoi les cartes SIS doivent malgré tout être conservées par leur propriétaire après le 1er janvier 2014. Dorénavant c'est toutefois *l'eID* qui servira de document d'identification. Afin de préserver la description de la mission 1 ainsi que le système de score sur 6 points, nous avons remplacé la carte SIS par un autre document utile: le **brevet/l'attestation de formation (nous avons opté pour un brevet cariste, très répandu)**. Les 8 autres documents (voir cases A-H) ont été préservés tels quels. Les 6 réponses correctes de la mission 1 sont donc: C : CV — F : diplôme B : permis de conduire — G : carte bancaire I : brevet/attestation de formation — E : carte d'identité
p.21 **remarque**	***Déclaration de l'intérimaire Giovanni :*** 'Je ne reçois mon salaire que quand ma feuille de prestation est remise à l'agence d'intérim'. Sur le principe, ce que Giovanni dit est correct (il dit donc la vérité) mais l'accompagnateur de jeu pourra ajouter, pour être complet, que la plupart des entreprises envoient cette fiche de prestations en direct, par courrier électronique à l'agence d'intérim, sans que l'intérimaire ne doive en prendre la responsabilité.
Missions	
Mission 1	Vu la correction ci-dessus effectuée dans la case I de la mission 1, la fiche de la mission 1 a également été adaptée (carte SIS remplacée par l'attestation/le brevet de formation). Vous trouverez cette nouvelle fiche de mission en annexe. Cette dernière remplace donc celle qui vous avait été livrée initialement avec votre Jeu de l'intérim. Nous vous invitons donc à n'utiliser dorénavant que cette nouvelle fiche lors de vos sessions de jeu.

Vormingsfonds voor Uitzendkrachten - Fonds de Formation pour les Intérimaires
Havenlaan 86 c bus 302 - 1000 Brussel - avenue du Port 86C bte 302 - 1000 Bruxelles
Tel: 02/203.38.03 Fax: 203.42.68 Mail: info@vfu-ffi.be